



Délai pour demander une APS

Par **sassi souad**, le **24/09/2016** à **13:51**

[fluo]Bonjour,[/fluo] (formule de politesse obligatoire)

J'ai obtenu un diplôme d'ingénieur en septembre 2015, Durant l'année 2016, je me suis inscrite à un master pour renforcer mon diplôme, le programme de ce dernier ne correspondait pas à mes attentes et je ne l'ai pas validé.

Maintenant, je souhaite chercher un emploi. Est-ce que je peux demander une APS avec mon diplôme d'ingénieur obtenu en 2015 et qui équivaut au master.

Est-ce que cette demande doit se faire obligatoirement l'année d'obtention du diplôme ?

J'ai un titre de séjour étudiant valable jusqu'au mois de Janvier 2017.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2016** à **13:56**

Bonjour,

Faites déjà une recherche d'emploi et, en même temps, une demande auprès de votre préfecture, de modification de votre statut pour passer de statut étudiant à statut salarié.

Par **sassi souad**, le **24/09/2016** à **14:05**

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

Je suis entrain de chercher un emploi, mais je n'ai encore rien trouvé, je préfère avoir une APS plutôt que passer par le changement de statu, surtout que mon TS étudiant va bientôt expirer.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2016** à **14:17**

Ce n'est qu'une fois que vous aurez trouvé un emploi que vous pourrez prétendre à l'APS, pas avant.

Par **sassi souad**, le **24/09/2016** à **15:16**

D'après le site "service public" elle est délivrée aux jeunes diplômés désirant avoir une expérience en France pour leur donner le temps de trouver un emploi.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17319>.

Article L311-11

Créé par Loi n°2006-911 du 24 juillet 2006 - art. 6 JORF 25 juillet 2006

Ma question est combien de temps après le diplôme, on peut toujours la demander, je n'ai trouvé cela dans aucun texte.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2016** à **15:44**

Voyez votre préfecture.

Par **sassi souad**, le **27/09/2016** à **21:24**

Bonsoir;

avant d'aller à la préfecture et déposer une demande qui peut être refusée, je souhaite avoir le retour d'expérience de personnes qui sont passées par là, pour conventionnellement chercher une autre solution comme une réinscription en master par exemple.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2016** à **06:33**

Bonjour jeaaaaanne,

Voyez votre préfecture.

Par **Bourgi**, le **12/11/2018** à **06:30**

Bonjour Sassi,

Est-ce que vous avez pu trouver une réponse à ta demande? Je suis dans la même situation que toi. A ce qui paraît c'est possible mais pas toutes les préfectures.

Merci d'avance!